

**SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE**

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**(réunion extraordinaire)**  
**(37<sup>e</sup> réunion)**

**Tenue le mercredi 18 décembre 1996**  
-----

**Ordre du jour:**

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 4 décembre 1996.
5. Proposition gouvernementale du 11 décembre 1996 - décision et suites.
6. Boycott.
7. Information.

Présences : 96 membres.

#### 1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Résolution 37.1

Il est proposé de nommer Richard Moisan à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Martin Riou

App. : Jean Lacharité

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 2. ACCEPTATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES

Aucun-e.

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 37.2

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop. : Marc Dubreuil

App. : Denis Lamoureux

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 1996

Résolution 37.3

Il est proposé d'accepter le procès-verbal du 4 décembre 1996 (36e réunion) tel que modifié :

Modification : point 8a), on devrait lire la résolution 36.12 comme suit :

«il est proposé que l'Assemblée générale dénonce la décision du Conseil d'administration du Collège concernant le calendrier scolaire 1996-1997 et affirme qu'on est à même d'atteindre les objectifs de formation dans le cadre du calendrier proposé par la Commission des études.»

Prop. : Yves Lafond

App. : Alain Chevrette

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5. PROPOSITION GOUVERNEMENTALE DU 11 DÉCEMBRE 1996 - décision et suites

Invité : M. Oliva Bouchard, président de la FNEEQ-CSN.

Martin Riou présente la proposition gouvernementale et la recommandation du Bureau exécutif.

ATTENDU QUE l'existence de surplus au régime de retraite reste à être conjointement constaté par les parties;

ATTENDU QUE les objectifs syndicaux et gouvernementaux en matière de création d'emplois sont niés par cette proposition et, qu'au contraire, cette proposition vise la suppression d'emplois;

ATTENDU QUE cette proposition de réduction des effectifs aura des effets importants sur les travailleuses et travailleurs sans sécurité d'emploi;

ATTENDU QUE l'objectif de maintenir la qualité des services publics pour l'ensemble de la population ne peut être atteint par une réduction d'effectifs;

ATTENDU QUE cette proposition appelle une réduction additionnelle de la rémunération des travailleuses et travailleurs du secteur public;

ATTENDU QUE la proposition gouvernementale a un caractère récurrent;

ATTENDU QUE cette «bonification temporaire» des régimes de retraite s'effectuerait à même les contributions des salariés-es du secteur public;

ATTENDU QUE la lutte au déficit doit mettre à contribution les entreprises et les mieux nantis de la société;

ATTENDU QUE la proposition gouvernementale a pour effet de reléguer aux oubliettes nos objectifs syndicaux en matière de fiscalité;

ATTENDU QUE la Commission sur la fiscalité et que le Sommet socio-économique n'ont pu établir une proposition acceptable sur une révision de la fiscalité;

### Résolution 37.4

Il est proposé que l'Assemblée générale **REJETTE** la recommandation adoptée par le Regroupement cégep à sa réunion élargie du 13 décembre 1996, à savoir :

QUE la réunion élargie du Regroupement cégep recommande aux assemblées générales l'acceptation du cadre de discussion que constitue la contreproposition gouvernementale sou-

## 5. PROPOSITION GOUVERNEMENTALE... (suite)

### Résolution 37.4 (suite)

mise aux six organisations syndicales (CSN, FTQ, CEQ, FIIQ, SPGQ et SFPQ) le 11 décembre 1996 et ce, avec les orientations suivantes :

- . que son application se fasse dans le respect de la convention collective;
- . que les mesures temporaires de bonification des conditions d'accessibilité à la retraite et de départ assisté puissent s'appliquer aux enseignantes et enseignants de la FNEEQ (CSN);
- . que l'économie de 100 millions \$ prévue au point 5 de la contreproposition gouvernementale se traduise par une journée de congé sans salaire.

Prop. : Martin Riou

App. : Denis Lamoureux

Pour : 71 - Contre : 9 - Abstention : 8

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

## 6. BOYCOTT

### Résolution 37.5

Il est proposé que l'Assemblée générale invite les membres du Syndicat à boycotter les épiceries Métro, Richelieu et Super-Carnaval.

Prop. : Jean Lacharité

App. : René Pelletier

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 7. INFORMATION

Jean Lacharité, au nom du Bureau exécutif, invite tous les membres à respecter la résolution de la dernière assemblée générale à l'effet de ne pas donner de matière nouvelle et d'évaluation les 23 - 24 décembre 1996 et 2 - 3 janvier 1997.

Denis Lamoureux propose la levée de la réunion.

---

Martin Riou, président

---

Jean Lacharité, secrétaire